

# LE DEVOIR

## POLITIQUE

Stephen Harper veut barrer la voie à Jean Charest

A 2

CAHIER  
2

## MONDE

Vladimir Poutine prépare avec soin la gouvernance de la Russie de l'après-2024



## Les liens entre entreprises et universités se multiplient

Cette fois, c'est l'Université Laval qui annonce la création de la Chaire Familiprix.

ISABELLE PORTER  
À QUÉBEC  
LE DEVOIR

Mardi, l'Université Laval annonçait fièrement, dans un communiqué, la création d'une nouvelle Chaire Familiprix en pédagogie de la pharmacie assortie d'un don de 250 000 \$. Si ce type d'entente n'a rien de nouveau, il n'en est pas moins inquiétant, selon la Fédération québécoise des professeurs d'université (FQPPU).

« L'image des universités qui est véhiculée dans le public avec ce genre d'initiative là ne nous apparaît pas très favorable, même si l'intention au départ est peut-être bonne », avance le président de la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU), Jean Portugais. « Il faut réfléchir un peu plus. C'est la confiance du public dans les chercheurs qui est en cause. »

L'alliance avec Familiprix, fait-il remarquer, est modeste en comparaison de celle liant l'Université de Montréal à Jean-Coutu, dont un pavillon porte le nom. Or la logique est la même pour sa fédération : c'est une forme de « privatisation » inquiétante.

En même temps, ajoute M. Portugais, la FQPPU est devenue « nuancée » sur ce sujet en raison des « coupes majeures » observées « depuis 20 ans » dans les budgets des universités. Bref, dit-il, « on comprend que c'est parfois une solution de repli d'aller chercher des partenaires privés ».

Jointe par *Le Devoir*, l'Université Laval rétorque qu'il n'y a pas d'inquiétudes à avoir. « Tout a été fait dans les règles de l'art, dans l'indépendance et l'autonomie », explique le doyen sortant de la Faculté de pharmacie, Jean Lefebvre, qui a suivi tout le processus. « On est chanceux de bénéficier de l'aide de généreux donateurs qui nous permettent d'avancer. »

Il y a des « cadres bien précis », dit-il, pour « s'assurer que le donateur n'interfère pas dans les activités qui sont dans la mission de l'Université ». Ainsi, aucun représentant de Familiprix ne siège aux instances qui gèrent cette chaire.

Il ajoute que le créneau de recherche de la chaire a été défini par la Faculté, et non par la compagnie. « On avait [déjà] toute une expertise en pédagogie pour développer les compétences professionnelles en pharmacie », souligne-t-il, y compris un « laboratoire où l'on simule des cas » pour former la relève. Non, assure l'ex-doyen, le matériel lors des simulations ne portera pas le logo de Familiprix.

Quand la compagnie est-elle entrée en scène ? La Faculté est en contact « constant » avec les acteurs du « monde de la pharmacie », précise-t-il, par les stages, la formation continue et la philanthropie. « Familiprix a dit : "Nous, ça nous intéresserait de vous accompagner" et a décidé de faire un don pour nous aider. C'est comme ça que ça s'est passé. »

Pourquoi donner le nom de la compagnie à la chaire alors que d'autres donnent sans que cela se fasse ? « C'est nous qui l'avons proposé, répond M. Lefebvre. Le donateur n'a fait aucune pression de ce côté-là. Au fond, c'est la seule visibilité qu'il va recevoir. »

VOIR PAGE A 4 : FAMILIPRIX

III VOL PS752

## Entre colère et espoir d'obtenir justice

Les proches des victimes de l'avion civil abattu par l'Iran espèrent que le groupe international saura faire éclater la vérité et obtenir des compensations



Les étudiants et le personnel des universités du Canada (à l'École de technologie supérieure sur notre photo) ont été invités à observer une minute de silence, mercredi, en hommage aux victimes de l'avion civil abattu par les forces armées iraniennes.

MARIE-FRANCE COALLIER LE DEVOIR

ALEXIS RIOPEL  
LISA-MARIE GERVAIS  
HÉLÈNE BUZZETTI  
LE DEVOIR

Tandis que les représentants de pays endeuillés s'apprentent à se rencontrer à Londres, jeudi, des proches des victimes de l'écrasement d'avion survenu à Téhéran une semaine plus tôt continuent à exiger la tenue d'une enquête approfondie.

« Arvin, c'était mon frère jumeau. On a partagé les plus grands moments de notre vie. C'est une partie de moi qui s'en est allée », explique au téléphone d'une voix douce Armin Mottarab, après un long silence. Son frère, Arvin Mottarab, et la femme de ce dernier, Aida Farzaneh, ont péri dans l'écrasement du vol PS752 qui a fauché 176 vies.

Le trentenaire en colère s'accroche

pour l'instant à une chose : qu'une enquête crédible révèle la vérité et que justice soit faite. C'est ce qu'il a répété lors d'une rencontre avec le premier ministre, Justin Trudeau, mardi, où le Canada a offert une aide consulaire d'urgence aux membres des familles des victimes désireux de se rendre rapidement en Iran.

VOIR PAGE A 4 : COLÈRE

## Vers une crise du logement ?

Les appartements locatifs sont en nombre insuffisant et toujours plus dispendieux

GUILLAUME LEPAGE  
LE DEVOIR

La rareté de logements s'aggrave dans plusieurs villes du Québec. Dans la région de Montréal, le taux d'inoccupation a baissé une nouvelle fois cette année, atteignant son niveau le plus bas en 15 ans. Déjà, des associations de locataires pressent Québec d'agir pour éviter la « crise » le 1<sup>er</sup> juillet.

« Il y a vraiment lieu de s'inquiéter

que des gens se retrouvent à la rue, lance d'emblée Maxime Roy-Allard, porte-parole du Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCALQ). Est-ce que des mesures d'urgence seront implantées plus rapidement cette année ? Parce qu'il faut prévoir une crise plus importante encore. »

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a dévoilé mercredi son rapport sur l'état du

marché locatif à travers le pays. Résultat ? Le portrait s'est assombri un peu partout au Canada, y compris au Québec. Plusieurs villes de la province ont un taux d'inoccupation sous la barre des 3 %, niveau établi pour un marché équilibré selon la SHCL (voir encadré).

À Québec, la proportion de logements disponibles est de 2,4 %, comparativement à 3,3 % en 2018. À Gatineau, elle est plus basse (1,5 %), et encore plus à Drummondville, où le taux d'inoccupation est de 1,1 %.

Quant à la grande région métropolitaine, elle a atteint son plus bas taux d'inoccupation en 15 ans, soit 1,5 %. Elle avait pourtant déjà connu un creux historique de 1,9 % en octobre 2018. Sur l'île même, ce chiffre est de 1,6 %, légèrement plus élevé qu'en banlieue (1,2 %).

Or, le locatif est ce qui se construit le plus à Montréal depuis quatre ans, fait savoir au bout du fil Francis Cortellino, économiste à la SHCL. « Beaucoup plus que le condo. »

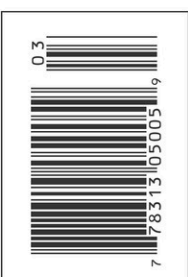
VOIR PAGE A 2 : LOGEMENT

### INDEX

Avis légaux ..... B2  
Culture.....B7  
Décès .....B4  
Économie.....B4  
Éditorial.....A6  
Grille TV .....B7  
Idées.....A7  
Météo .....B6  
Monde.....B1  
Mots croisés.....B6  
Sports.....B6  
Sudoku.....B6

D

Pour suivre l'actualité en continu et lire nos critiques de spectacles, consultez nos plateformes numériques.



III PARTI CONSERVATEUR

# Règlement de comptes en vue

Stephen Harper interviendrait pour tenter de barrer la route à Jean Charest dans la course à la direction qui s'amorce avec l'annonce de la candidature de Peter MacKay

MARIE VASTEL  
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE  
À OTTAWA  
LE DEVOIR

Jean Charest a vu arriver mercredi non pas un, mais deux écueils à son éventuelle candidature à la chefferie du Parti conservateur. Son ancien collègue Peter MacKay a confirmé qu'il fera partie des candidats vedettes de la course. Et il a été révélé que Stephen Harper se prépare à tenter de barrer la route à l'ancien premier ministre québécois.

M. Harper a en effet quitté de façon inattendue, la semaine dernière, le Fonds du Parti conservateur — l'organisme de financement de la formation politique. « Il a quitté son poste au Fonds conservateur. Le Fonds le remercie pour son travail acharné au sein du conseil d'administration et lui souhaite le meilleur », a confirmé le porte-parole du parti, Cory Hann, après que le magazine *Maclean's* a révélé la nouvelle.

Dans les coulisses conservatrices, on raconte que Stephen Harper souhaitait avoir les coudées franches pour se mêler de la course — ce qui lui était interdit, à titre de membre des instances du parti.

« Son intention, en quittant le Fonds, était de se libérer de cette obligation de rester neutre afin de pouvoir faire campagne », a expliqué une source au *Devoir*. « Il voulait avoir un rôle plus actif. Pas nécessairement pour faire cam-

pagne pour quelqu'un en particulier, pour l'instant, mais plutôt pour faire campagne contre une personne, c'est-à-dire Jean Charest. »

L'ex-premier ministre fédéral a reçu des appels de nombreux aspirants candidats à la chefferie, ces dernières semaines, qui voulaient sonder son opinion quant à leur possible candidature. M. Harper encourage les ambitions de tous ses anciens collègues, mais pas celles de M. Charest. « Il croit que M. Charest a une vision bien différente de ce que devrait être le Parti conservateur, [...] que le programme politique de Jean Charest ressemblerait beaucoup à celui du Parti libéral du Québec », dit une deuxième source du *Devoir*.

L'ex-ministre Peter MacKay, qui a confirmé qu'il avait l'intention de se lancer dans la course, est issu, comme Jean Charest, de l'ancien Parti progressiste-conservateur. Sa plateforme risque donc de proposer elle aussi que le Parti conservateur renoue avec certaines positions plus progressistes. Mais M. MacKay a travaillé sous la gouverne de M. Harper au sein du nouveau Parti conservateur, créé après la fusion de l'Alliance canadienne et du PPC que dirigeait alors M. MacKay.

Jean Charest a en outre, et surtout, eu quelques différends avec M. Harper lorsqu'il était premier ministre du Québec. M. Charest a notamment fait en- rager M. Harper lorsqu'il a recyclé les

sommes versées par Ottawa pour corriger le déséquilibre fiscal en baisses d'impôt pour les Québécois. M. Harper a également fait l'objet de nombreuses motions unanimes de l'Assemblée nationale critiquant son gouvernement lorsque M. Charest était à la tête du gouvernement québécois.

## Charest en mauvaise posture ?

Autre embûche possible pour Jean Charest: Brian Mulroney réserverait ses appuis à Peter MacKay, plutôt qu'à lui. Les collecteurs de fonds proches de M. Mulroney font déjà des appels pour aider M. MacKay. « C'est ce que ça veut dire, que d'avoir M. Mulroney dans votre camp: de l'argent, et de l'argent au Québec aussi », résume une troisième source.

D'autre part, le sénateur québécois Leo Housakos a affirmé publiquement qu'il estimait que M. Charest n'a pas les appuis nécessaires pour gagner la chefferie. Jean Charest n'a pas encore annoncé s'il se lancera dans la course.

Un appel de Stephen Harper à appuyer « n'importe qui sauf Charest » risque toutefois d'avoir un poids important auprès des membres conservateurs, selon notre première source. « Son opinion compte pour plusieurs conservateurs. Ce sera une côte difficile à remonter. »

La troisième source conservatrice prédit en revanche que M. Harper se gardera une petite gêne en tentant de

**Autre tuile pour l'ancien premier ministre au Québec: Brian Mulroney aurait jeté son dévolu sur Peter MacKay**

freiner Jean Charest, de peur de faire plus de tort que de bien en rebutant des conservateurs qui appuieraient le politicien québécois et qui seraient furieux de voir l'establishment du parti faire campagne contre lui. « Il y a un gros risque de voir le parti se diviser à nouveau, entre Parti réformiste et progressistes-conservateurs, ou entre des factions régionales. Pour un ancien premier ministre, je crois que c'est sa préoccupation première. »

## MacKay se lance... presque

Peter MacKay a mis un terme au suspense, quant à lui, en annonçant sur Twitter qu'il sera de la partie. « J'y vais! Restez à l'écoute », a-t-il gazouillé.

L'ex-ministre de la Justice, de la Défense et des Affaires étrangères sentait la pression pour qu'il précise ses intentions et il a donc souhaité « donner un signal », a-t-on indiqué dans son entourage. Il lancera officiellement sa campagne la semaine prochaine en Nouvelle-Écosse.

Député fédéral de 1997 à 2015, M. MacKay avait passé son tour lors de la dernière course à la chefferie, en 2017. Peu après la défaite électorale des conservateurs cet automne, il avait déclaré qu'à son avis, le chef Andrew Scheer avait raté son coup alors qu'il était en échappée devant un filet désert.

M. MacKay a recruté des stratèges qui avaient fait campagne pour Maxime Bernier lorsque celui-ci est arrivé deuxième derrière M. Scheer il y a trois ans.

La députée ontarienne Marilyn Gladu est la seule autre candidate à avoir confirmé ses intentions. Ses collègues Pierre Poilievre et Erin O'Toole s'apprêteraient à faire de même. L'ex-chef intérimaire Rona Ambrose serait toujours en réflexion, tout comme le député québécois Gérard Deltell.

Les aspirants candidats ont jusqu'au 27 février pour se lancer dans la course. Les conservateurs choisiront leur nouveau chef le 27 juin.

## Se loger au prix fort

### LOGEMENT

SUITE DE LA PAGE A 1

Ce marché connaît en effet depuis deux ans un véritable boom de mises en chantier, une première depuis la fin des années 1980. L'an dernier seulement, quelque 11 000 nouvelles unités sont apparues sur le territoire de la métropole — excluant les résidences pour aînés.

Pourtant, le taux d'inoccupation ne cesse de baisser depuis trois ans. L'offre ne suffit tout simplement pas à la demande « très, très forte », répond M. Cortellino.

Montréal accueille un nombre croissant d'immigrants, surtout des résidents non permanents. Cela comprend des demandeurs d'asile, des étudiants étrangers et des travailleurs temporaires. Une clientèle qui se tourne majoritairement vers les appartements à louer plutôt que vers des propriétés à vendre.

La propension plus grande chez les moins de 35 ans de rester locataire, réticents sans doute à l'idée d'acheter en pleine surchauffe immobilière, y joue aussi pour quelque chose. De même que le vieillissement de la population, ajoute Francis Cortellino

### Loyers

À Montréal, ce sont les appartements de trois chambres et plus qui sont les plus durs à dénicher, avec un taux d'inoccupation sous la barre de 0,8%. À l'inverse, les studios se font moins rares (3,3%).

« Ce n'est pas surprenant du tout, commente Maxime-Roy Allard du RCALQ. Car ce qui se construit surtout, dit-il, ce sont des logements petits et luxueux, question de faire plus d'argent avec davantage d'unités par immeuble.

Le taux d'inoccupation varie d'un quartier montréalais à un autre. Dans le Sud-Ouest par exemple, il oscille autour de 0,5%, alors que dans l'arrondissement de Saint-Laurent, il est d'environ 3%. Fait à noter, la SCHL n'a pas fourni un chiffre global pour beaucoup de quartiers, notamment Anjou, Montréal-Nord, Ahuntsic et Hochelaga-Maisonneuve.

« La crise est double présentement: il manque de logement, et ceux qui sont disponibles ne sont pas abordables », estime de son côté Véronique Laflamme, du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU). La hausse « fulgurante » des coûts pour se loger inquiète particulièrement l'organisme.

À Montréal, le loyer moyen a augmenté de 3,9% entre 2018 et 2019. Selon la SCHL, il en coûte désormais



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

## Des régions sous pression

Plusieurs régions, qui connaissent déjà d'importantes pénuries de logements, ont vu leur situation s'aggraver et parlent déjà de « crise ». C'est le cas de la région métropolitaine de recensement (RMR) d'Ottawa-Gatineau dont le taux d'inoccupation de 1,5%, identique à l'an dernier, figure parmi les plus bas au Québec.

La pénurie s'explique par l'accueil d'un bon nombre d'immigrants et les inondations, qui ont réduit la taille de son parc im-

mobilier. Et même si plus de 3000 nouveaux logements ont été construits à Gatineau, ils ne sont pas adaptés aux besoins des familles nombreuses. « Ils vont livrer des logements d'une chambre à coucher, alors qu'on en a besoin de 3-4-5 chambres, qui sont, en plus, beaucoup trop chers pour une famille au salaire minimum », déplore François Roy, directeur de Logemen occupe, à Gatineau.

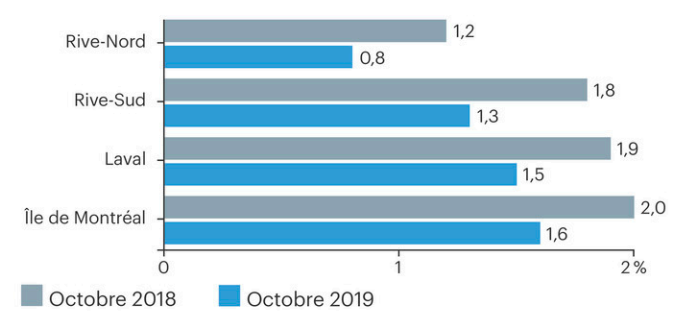
Le bas taux d'inoccupation est aussi particulièrement inquiétant dans les RMR de Québec (2,4%) et Sherbrooke (2,3%), selon le FRAPRU. Normand Couture, de l'Association des locataires de Sherbrooke anticipe un

1<sup>er</sup> juillet « très problématique. »

Déjà, l'an dernier, plus d'une dizaine de familles s'étaient retrouvées à la rue le 1<sup>er</sup> juillet, sans compter celles — entre 5 et 10 — qui perdent leur logement en cours d'année. En plus de la gentrification, il dénonce la hausse des loyers, que les locataires auront du mal à absorber. « Il y a 6000 ménages locataires qui consacrent plus de 50% de leurs revenus pour se loger, alors qu'on sait que la SCHL considère que la situation est problématique à 30%. »

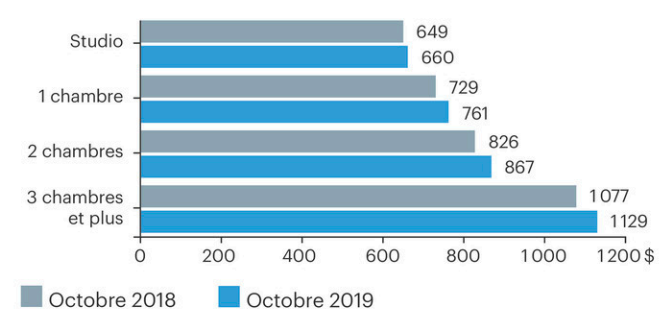
Lisa-Marie Gervais

## Taux d'inoccupation, en pourcentage



Données Société canadienne d'hypothèques et de logement  
Infographie Le Devoir

## Loyer moyen sur l'île de Montréal, selon le type d'appartement



Données Société canadienne d'hypothèques et de logement  
Infographie Le Devoir

660\$ en moyenne pour un studio, 761\$ pour un appartement d'une chambre, 867\$ pour deux chambres et 1129\$ pour un logement de trois chambres ou plus.

Les logements disponibles à la location sont beaucoup plus dispendieux que ceux déjà loués, estime le FRAPRU. Bon nombre de ménages appelés à déménager — prochainement ou dans la foulée du 1<sup>er</sup> juillet — auront « très peu d'options sur la table. Les gens devront changer de quartier, changer leurs enfants d'école, quitter leur milieu de vie... », s'inquiète Véronique Laflamme.

À ses yeux, seuls des logements sociaux pourront endiguer la pénurie. L'organisme, tout comme le RCALQ, exhorte également Québec à instaurer

un contrôle obligatoire des loyers.

Une opinion qui n'est toutefois pas partagée par le directeur des affaires publiques de la Corporation des propriétaires immobiliers du Québec (CORPIQ), Hans Brouillette. Il faut plutôt encourager les propriétaires à garder leurs logements au sein du marché locatif, plaide-t-il, puisque « plusieurs » retirent le leur.

Et comment? « Ça prend des ajustements à la méthode de fixation des loyers », dit-il, interpellant du même coup Québec. La rénovation des appartements vieillissants, par exemple, n'est pas rentable à court terme. « Actuellement, si je veux rénover un logement locatif, ça va me prendre 32 ans pour l'amortir. »

Tout en qualifiant la situation de « préoccupante », la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, souligne que le taux d'inoccupation atteignait 0,6% au début des années 2000, refusant de dire s'il y a crise — ou non — du logement.

Concernant les logements sociaux, la ministre a simplement rappelé que son gouvernement avait annoncé, en juillet, 260 millions pour le programme AccèsLogis, afin d'augmenter le nombre de logements sociaux et abordables au Québec.

« Nous poursuivons nos négociations avec le gouvernement fédéral au sujet du financement dévolu au Québec dans la Stratégie nationale du logement », a-t-elle aussi fait savoir.

## Les mordus de politique

MICHEL DAVID



L'ancien premier ministre de l'Alberta, Ralph Klein, avait coutume de dire qu'en politique, non veut dire peut-être et peut-être veut dire oui.

Après la défaite libérale de septembre 2012, Jean Charest assurait qu'un retour en politique était hors de question. Denis Coderre disait lui aussi qu'il était passé à autre chose. Dans les deux cas, les sceptiques étaient nombreux. Si Robert Bourassa ou Jean Chrétien avaient dit la même chose, on ne les aurait pas crus non plus. Tant qu'il reste une chance, ces mordus de politique ne renoncent jamais.

Quand M. Charest a publié son autobiographie sous le titre *J'ai choisi le Québec* en 1998, tout le monde a bien compris qu'il s'agissait d'un choix en quelque sorte imposé. Il rêvait de devenir premier ministre du Canada, mais on lui a fait comprendre que son devoir était plutôt de prendre la tête du PLQ pour bloquer la route à Lucien Bouchard et empêcher la tenue d'un troisième référendum. C'est la mort dans l'âme que son épouse et lui avaient quitté Ottawa. Lors de ses débuts au PLQ, il était frappant de constater à quel point sa culture politique était essentiellement canadienne.

On a dit de Philippe Couillard qu'il était le plus fédéraliste des premiers ministres du Québec contemporain, mais Jean Charest était sans contredit celui qui connaissait le mieux le reste du Canada et qui s'y sentait le plus à l'aise. Aucun premier ministre d'une province n'a encore réussi à se hisser à la tête du Canada. S'il doit y avoir une première, il est un candidat tout désigné. La chefferie du Parti conservateur est loin d'être dans la poche, mais la partie est certainement jouable.

.....

Avec tout ce que l'on sait sur les méthodes de financement douteuses qui se sont généralisées sous son règne, il faut vraiment être culotté pour vouloir se représenter devant l'électorat, mais M. Charest croit manifestement que l'enquête de l'UPAC n'aboutira jamais et que le cynisme de la population envers la classe politique lui fera simplement hausser les épaules, même si certains ne lui pardonneront jamais cette perversion des mœurs politiques québécoises.

Les travaux de la commission Charbonneau n'ont sans doute pas été suivis avec la même attention au Canada anglais, mais ceux qui souhaitent sa venue ont la mémoire courte. Comment oublier cette première page de septembre 2010 du magazine *Maclean's* sur laquelle figurait le Bonhomme Carnaval, une valise bourrée d'argent à la main, afin d'illustrer que le Québec était « la province la plus corrompue du Canada » ?

« Dans les deux dernières années, le gouvernement est passé d'un scandale à un autre, du financement au favoritisme dans le programme provincial des garderies, à la prime de 75 000 \$ payée par le Parti libéral à son chef, en passant par la corruption dans l'industrie de la construction », pouvait-on lire. Soit, cet article n'était qu'une actualisation des préjugés classiques envers le Québec qui ne respectait aucune norme journalistique, mais la conduite du gouvernement Charest n'avait certainement rien fait pour les dissiper.

.....

Si ce n'est le malheureux épisode du championnat de Formule E, où les règles avaient été contournées pour assurer des subventions au promoteur Evenko, on ne peut pas adresser les mêmes reproches à Denis Coderre qu'à Jean Charest. Au contraire, son mandat à la mairie de Montréal ressemblait presque à une cure d'assainissement après les maigroilles des années Tremblay. Ce sont plutôt son arrogance et la désagréable impression qu'il se croyait propriétaire de l'hôtel de ville qui déplaisaient.

Si la perspective d'un retour de l'ancien premier ministre provoque un haut-le-cœur chez certains, rien de ce que M. Coderre a pu faire dans le passé ne constitue un empêchement à un éventuel retour en politique. Depuis sa défaite de 2017, la question était plutôt de savoir s'il tenterait de redevenir maire ou s'il viserait plutôt le poste de premier ministre du Québec en passant par le PLQ.

Bien des libéraux, qui doutent fortement de leurs chances de reprendre le pouvoir avec Dominique Anglade ou Alexandre Cusson, souhaiteraient le voir entrer dans la course. Tout mordu de politique qu'il soit, M. Coderre a cependant les deux pieds sur terre. S'il réussit à succéder à Andrew Scheer, Jean Charest aura de bonnes chances de battre Justin Trudeau. Dans le cas de M. Coderre, devenir chef du PLQ serait la partie la plus facile. Même s'il arrivait à redonner un peu de tonus aux libéraux, François Legault serait un adversaire infiniment plus difficile à battre que Valérie Plante. Entre l'opposition officielle à l'Assemblée nationale et la mairie de Montréal, le choix va de soi.

**Avec tout ce que l'on sait sur les méthodes de financement douteuses qui se sont généralisées sous son règne, il faut vraiment être culotté pour vouloir se représenter devant l'électorat, mais M. Charest croit manifestement que l'enquête de l'UPAC n'aboutira jamais et que le cynisme de la population envers la classe politique lui fera simplement hausser les épaules, même si certains ne lui pardonneront jamais cette perversion des mœurs politiques québécoises.**



Le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, n'a plus l'intention de porter à 18 ans l'âge de fréquentation scolaire obligatoire. ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

III ÉDUCATION

## Roberge renonce à imposer l'école jusqu'à 18 ans

La décision du ministre de l'Éducation suscite des réactions mitigées

MARIE-MICHÈLE SIOU  
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE  
À QUÉBEC  
LE DEVOIR

Le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, renonce à l'engagement qu'il prenait dans ses chroniques de « prof idéaliste » et recule sur la promesse caquiste de rendre l'école obligatoire jusqu'à 18 ans.

« Tout n'a pas une solution légale », a-t-il déclaré mercredi.

Dans le chapitre « L'école jusqu'à 18 ans » de son livre *Et si on réinventait l'école?*, l'ex-enseignant proposait en 2016 de rendre « illégale l'embauche d'un jeune de 18 ans qui est ni aux études ni diplômé ». Il soulignait que l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et « pas moins de 21 États américains » ont rendu l'école obligatoire jusqu'à 18 ans. « Pourquoi nos exigences devraient-elles être inférieures aux leurs ? » demandait-il.

Pourquoi ? Parce que la fréquentation scolaire est une « obligation sociale » et ne doit pas prendre la forme d'une « obligation légale, pénale, qui va mener à des arrestations et des pénalités », estime désormais Jean-François Roberge.

Dans une mêlée de presse mercredi, il a confirmé la volte-face de son parti, dont le chef a défendu la fréquentation scolaire jusqu'à 18 ans dans le passé.

« En 2016, nous croyons, à la CAQ, que l'école devrait être obligatoire jusqu'à 18 ans ou jusqu'à l'obtention d'un diplôme », déclarait François Legault il y a quatre ans.

Son parti proposait en outre d'interdire aux décrocheurs de moins de

18 ans de travailler pendant les heures habituelles de classe. De quoi les empêcher de « tomber dans le piège », celui de « quitter l'école à 16 ans pour gagner des sous plutôt que de perdre son temps », comme l'écrivait Jean-François Roberge dans son livre.

Des suggestions qu'il faisait dans cet ouvrage, le ministre a en revanche retenu celle visant à accorder davantage de ressources aux Carrefours jeunesse-emploi pour accompagner les décrocheurs. « On [ne va] pas signaler ces gens-là au poste de police ; on [va] faire appel à nos partenaires pour les accompagner », a-t-il suggéré.

**Pas d'impact maximal**

Or, pour avoir un « impact maximal » sur le taux de diplomation, ces mesures d'accompagnement devraient précéder une modification de la loi, croit Égide Royer, professeur titulaire en adaptation scolaire à l'Université Laval. À son avis, le seul fait de rendre l'école obligatoire jusqu'à 18 ans permettrait à 1500 jeunes de plus d'obtenir leur diplôme, chaque année.

« Il [le ministre] est en train d'ouvrir la Loi sur l'instruction publique avec le projet de loi 40. Il est allé sur des choses aussi pointues [que la révision de notes]. Mais qu'il ne touche pas à la question de la fréquentation scolaire obligatoire jusqu'à 18 ans, c'est curieux », a-t-il dit.

Les représentants de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) et la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) se sont en revanche réjouis de la décision du ministre. « On peut-tu s'occuper des élèves qui doivent fréquenter

l'école jusqu'à 16 ans avant de penser à prolonger de deux ans la fréquentation obligatoire ? », a demandé le président de la FAE, Sylvain Mallette.

À la FSE, la présidente Josée Scalabrini pense qu'il était possible de garder les jeunes dans le système d'éducation jusqu'à 18 ans et de leur permettre « d'aimer l'école » en « assurant » la prestation de services adéquats dans le milieu.

**Une autre promesse rompue**

La députée libérale Marwah Rizqy a ironisé sur le revirement du ministre Roberge, qui a en outre renoncé à augmenter les exigences d'admission aux baccalauréats en enseignement. « Moi, je le trouve très cohérent, M. Roberge, parce que souvent, il lance des idées et se rend compte après qu'elles ne sont pas si bonnes que ça », a-t-elle lancé. « Si on veut vraiment aider nos élèves, la première chose qu'on doit faire, c'est d'abord trouver des enseignants. »

Le Parti libéral s'est farouchement opposé à l'idée de rendre la fréquentation scolaire obligatoire jusqu'à 18 ans, pour ensuite l'appuyer en 2018. Selon la députée Rizqy, le parti est aujourd'hui revenu à sa position initiale, soit celle de maintenir le statu quo.

« C'est une démonstration supplémentaire qu'il y a des tonnes de mesures de ce gouvernement-là qui ne passent pas le test de la réalité », a aussi réagi l'élue péquiste Véronique Hivon. La députée solidaire Christine Labrie a, quant à elle, parlé d'une « bonne nouvelle ». « Je n'ai jamais compris pourquoi il privilégiait un moyen coercitif pour retenir les jeunes sur les bancs d'école », a-t-elle dit.

## Marc Bibeau devant la Cour suprême

Le plus haut tribunal décidera jeudi du sort public de deux mandats touchant l'ex-argentier libéral

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ  
LE DEVOIR

Le contenu de deux mandats utilisés dans le cadre de l'enquête Mâchurer pourrait être dévoilé jeudi. Si la Cour suprême du Canada rejette une demande d'autorisation de l'ex-argentier libéral Marc Bibeau, l'ordonnance de non-publication qui frappe ces mandats sera immédiatement levée.

Les documents en question sont des mandats généraux obtenus par l'Unité

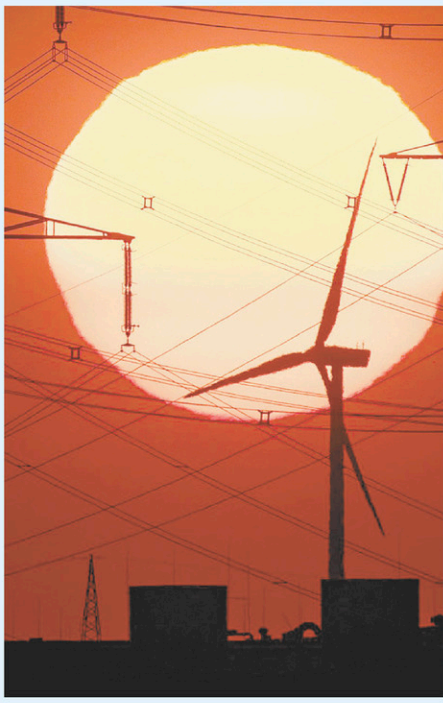
permanente anticorruption (UPAC) en 2016. S'ils ne sont pas à proprement parler des mandats de perquisition, ils ont servi à implanter et à justifier des techniques d'enquête particulières.

Rien n'a été saisi par l'entremise de ces mandats et aucune accusation n'a été portée contre Marc Bibeau. Ce dernier est ciblé par l'enquête Mâchurer sur le financement politique et l'octroi de contrats publics au Québec. C'est cette même enquête qui s'intéresse à Jean Charest.

Marc Bibeau s'oppose à ce que le contenu des documents soit dévoilé, notamment pour ne pas mettre en péril son droit à un (éventuel) procès équitable. Un consortium de médias — *La Presse*, *QMI* et *The Gazette* — demande au contraire de pouvoir publier le contenu des mandats et des dénonciations ayant mené à ces deux mandats généraux.

La demande de Marc Bibeau d'obtenir une ordonnance de non-publication a été rejetée par la Cour du Québec. Celle-ci ne voit pas de risque de préjudice particulier pour M. Bibeau advenant la publication des mandats. La Cour supérieure et la Cour d'appel du Québec en sont arrivées à la même conclusion.

Jusqu'ici, les documents sont néanmoins demeurés protégés, puisque d'autres recours judiciaires étaient toujours possibles. Si la Cour suprême rejette jeudi la demande de M. Bibeau de se saisir du dossier, cela mettra un terme aux recours. *A contrario*, si la Cour accepte d'entendre cette cause, l'ordonnance provisoire de non-publication restera en vigueur jusqu'à un jugement sur le fond.



MICHAEL PROBST ASSOCIATED PRESS

### L'ONU prévoit une météo extrême après une décennie record de chaleur

GENÈVE — Après une décennie record en termes de températures, l'ONU s'attend à ce que le réchauffement climatique causé par les gaz à effet de serre se poursuive, alimentant de multiples phénomènes météorologiques extrêmes en 2020 et au-delà. D'après les données dont dispose l'Organisation météorologique mondiale, 2019 a été la deuxième année la plus chaude dans le monde, après 2016, confirmant les analyses du service européen Copernicus sur le changement climatique publiées la semaine dernière. Et 2020 ne s'annonce pas sous de meilleurs auspices. Globalement, les températures moyennes de ces cinq et dix dernières années ont été les plus élevées jamais enregistrées.

Agence France-Presse

### Moyens de pression dans les services de garde en milieu familial

Les responsables de services de garde en milieu familial syndiqués à la CSQ ont voté à 96,3 % pour un moyen de pression qui réduira les heures de service les vendredis. Ainsi, durant la première semaine de leur campagne de pression, leurs services de garde en milieu familial ouvriront leurs portes 15 minutes plus tard le vendredi. Durant la deuxième semaine, ils ouvriront 30 minutes plus tard le vendredi, et ainsi de suite, jusqu'à deux heures plus tard au bout de huit semaines. Le mandat de moyens de pression qui vient d'être entériné par les syndiquées prévoit ensuite une demi-journée, puis une journée complète de fermeture du service de garde en milieu familial. Ces syndiquées sont membres de la Fédération des intervenantes en petite enfance.

La Presse canadienne

### Le Bureau de la concurrence enquête sur la collecte de données par les partis

OTTAWA — L'organisme de surveillance de la concurrence au Canada examine une plainte, déposée par le Center for Digital Rights, concernant les pratiques de collecte de données des partis libéral, conservateur et néodémocrate. Ces informations sur les électeurs potentiels sont utiles aux partis politiques à plusieurs niveaux, notamment pour le porte-à-porte et pour la conception des programmes électoraux. Le Center for Digital Rights affirme que l'utilisation des renseignements personnels par les partis mine la confiance des électeurs canadiens « dans le marché des biens, des services et des idées » et contrevient à l'interdiction de marketing trompeur dans la Loi sur la concurrence.

La Presse canadienne

## Recherche et mécénat

### FAMILIPRIX

SUITE DE LA PAGE A 1

La présence du secteur privé sur les campus a généré son lot de controverses dans le passé. En 2006, l'Université Laval avait notamment dû rejeter une offre de Sobeys qui souhaitait construire une épicerie-école.

Depuis, des dizaines de chaires de recherche financées par le privé ont poussé au Québec, telles la Chaire Desjardins en finances responsables (Université de Sherbrooke), la Chaire de journalisme Bell-Globemédia (Laval), la Chaire Power Corporation sur les régimes de retraite et les assurances (HEC) ou encore la Chaire RBC sur la motivation au travail (Concordia).

Selon le président de la Fédération des professeurs, il faut surtout se pencher sur « l'encadrement » de la recherche au sein de ces chaires. Vérification faite pour la Chaire Familiprix, la recherche y est encadrée par une politique « d'acceptation des dons » de l'Université Laval.

Cette dernière précise comment l'argent reçu sera placé, notamment, mais stipule aussi que l'Université doit refuser des dons « dont les conditions font en sorte que la personne donatrice conserve un contrôle indu sur l'utilisation et la gestion des sommes données », précise M. Lefebvre.

Mais qu'en est-il de la dynamique une fois que le don est accepté? Comment la relation entre le mécène et la recherche associée à la chaire est-elle encadrée? Pour cela, on nous renvoie aux « modalités de gestion du programme ».

Le document stipule que la chaire est gérée par un comité formé de professeurs et de dirigeants de l'Université, où un seul siège minoritaire peut être occupé par un « expert dans le domaine » provenant de l'extérieur.

Plus loin, on précise que « les décisions concernant l'utilisation du don » sont de la « compétence exclusive » de l'Université et que les membres du comité doivent « éviter toute situation de conflit d'intérêts ». Or, pour le président de l'Association des professeurs, ce n'est pas suffisant. « Je comprends qu'il y a des politiques, mais ça n'a pas la force d'un règlement », estime Jean Portugais.

### La Chaire SNC-Lavalin de Polytechnique garde son nom

En faisant des recherches sur les chaires, *Le Devoir* a découvert l'existence de la « Chaire Jarislowsky-SNC-Lavalin en gestion des projets internationaux » de l'École polytechnique. Fondée en 2010, cette chaire a « pour mission d'identifier et de développer les meilleures pratiques de planification et de contrôle des projets menés en partie ou en totalité à l'étranger ». À la lumière du scandale sur les pots-de-vin versés par SNC-Lavalin en Libye, la chaire devrait-elle changer de nom? Pas pour le moment, a répondu la porte-parole de l'établissement. « Plus de 400 diplômés de Polytechnique travaillent actuellement à SNC-Lavalin, qui demeure un partenaire de longue date, tant sur le plan de la recherche que sur celui de la formation », a-t-elle précisé.

## Obtenir des réponses

### COLÈRE

SUITE DE LA PAGE A 1

Peut-être une étape importante dans le dossier sera-t-elle franchie jeudi. Le Groupe international de coordination et d'intervention pour les familles des victimes du vol PS752 se réunira pour la première fois au haut-commissariat du Canada à Londres, à l'invitation du ministre des Affaires étrangères, François-Philippe Champagne. Le Canada, l'Ukraine, la Suède, l'Afghanistan et le Royaume-Uni font partie de ce groupe, mais pas l'Iran.

« Cette démarche a pour but de permettre aux familles et aux proches des victimes d'obtenir les réponses qu'ils méritent, d'assurer la responsabilité et la transparence, ainsi que d'obtenir justice, y compris une indemnisation », stipule un communiqué ministériel.

Mercredi, en conférence de presse à Ottawa, le secrétaire parlementaire du premier ministre, Omar Alghabra, a indiqué qu'Ottawa envisageait « activement » le versement de compensations provisoires aux familles en attendant celles de l'Iran et de la ligne aérienne Ukraine International.

M. Alghabra a ajouté qu'aucune dépouille de victime canadienne n'avait encore été rapatriée au pays. « Le processus pour identifier les restes humains se poursuit », a-t-il expliqué.

Par ailleurs, le gouvernement examine la possibilité d'affréter un avion pour rapatrier les dépouilles, a expliqué le ministre des Transports, Marc Garneau.

#### Une femme « aimante »

Dans le cas des proches canadiens d'Arvin Mottarab et d'Aida Farzaneh, cette possibilité ne serait d'aucun secours. Les deux Montréalais n'étaient pas encore citoyens canadiens et leurs corps ont été remis à leurs familles respectives en Iran, mercredi.

Arvin Mottarab dit être « enragé » envers le gouvernement de son pays d'origine. Il s'est d'ailleurs vidé le cœur dans une longue missive qu'il distribue autour de lui et aux médias.

« Ce qu'on voit en ce moment en Iran, c'est de la totale incompétence. Ce sont des criminels ! »

Dans sa lettre, il dit avoir lu dans la presse iranienne que le gouvernement a menacé les familles, les enjoignant à ne pas parler aux médias étrangers sous peine d'être considérées comme traîtres à la nation — une rumeur que n'a pas voulu confirmer le ministre Garneau, devant les journalistes.

Parmi les victimes du vol PS752, on compte aussi Niloufar Sadr. Mère de trois enfants, M<sup>me</sup> Sadr a vécu 15 ans à Montréal où elle possédait une galerie d'art, avant de déménager à Toronto il y a quelques années.

À travers ses larmes, sa fille, Asieh Banisadr, parle d'elle comme une femme « aimante et attentionnée ».

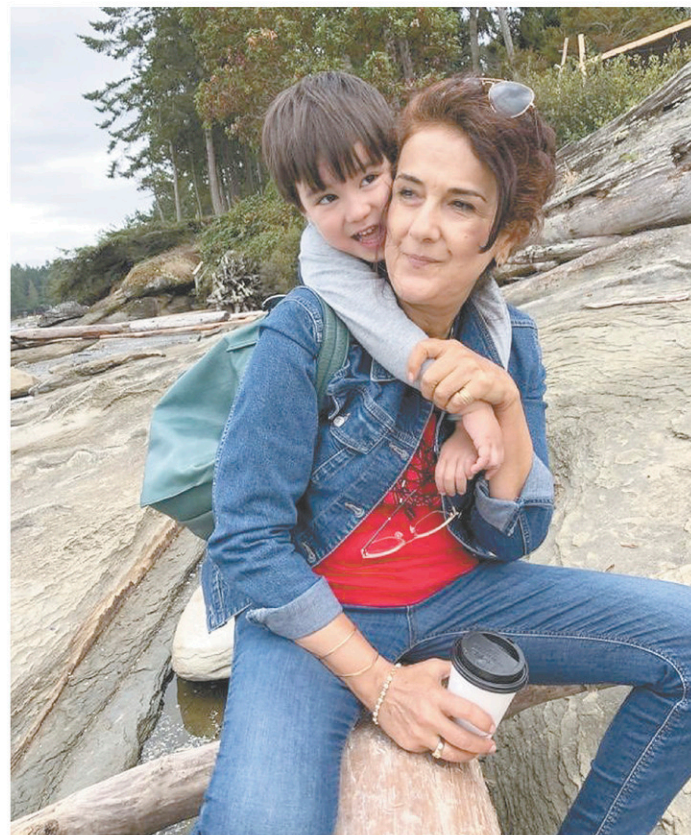
Asieh Banisadr voit d'un bon œil la rencontre entre les représentants des pays dont les ressortissants étaient dans le vol qui s'est écrasé, mais elle ne voudrait pas que les accusations prennent le pas sur l'hommage qui doit être fait aux « innocentes victimes ».

« Je connais la politique et elle est sale partout, en Iran comme aux États-Unis », a lancé cette mère de famille âgée de 40 ans, dont le grand-oncle a été le premier président élu de la République islamique en 1980.

« Je ne sais pas comment ça va se passer avec le gouvernement iranien pour [rapatrier le corps], je ne veux pas spé-



Ottawa examine la possibilité d'affréter un avion pour rapatrier les dépouilles, a expliqué le ministre des Transports, Marc Garneau, mercredi, à Ottawa. ADRIAN WYLD LA PRESSE CANADIENNE



Niloufar Sadr a péri dans l'écrasement du vol PS752. Mère de trois enfants, M<sup>me</sup> Sadr a vécu 15 ans à Montréal où elle possédait une galerie d'art, avant de déménager à Toronto il y a quelques années. LE DEVOIR

### Ottawa appuie la position des pays européens sur le nucléaire iranien

Le président iranien a haussé le ton, mercredi, face aux trois pays européens qui ont pris des mesures pour forcer Téhéran à respecter l'accord international sur son programme nucléaire — une démarche diplomatique soutenue par le Canada.

« Nous n'acceptons pas l'argument selon lequel l'Iran serait autorisé à cesser partiellement la mise en œuvre de ses engagements » en vertu de l'accord de Vienne sur le nucléaire, ont indiqué mardi les ministres des Affaires étrangères de la France, de l'Allemagne et du Royaume-Uni, dans une déclaration commune. « Contrairement à ses déclarations, l'Iran n'a jamais déclenché le mécanisme de règlement des différends prévu par [l'accord] et n'a aucun fondement en droit pour cesser de mettre en œuvre » ces dispositions.

En réplique, le président iranien, Hassan Rohani, a déclaré que les soldats européens au Moyen-Orient « pourraient être en danger » à la suite de la décision prise mardi en Europe d'appliquer une disposition de l'accord de Vienne qui pourrait ramener les sanctions contre Téhéran.

La Presse canadienne

### Je ne sais pas comment ça va se passer avec le gouvernement iranien pour [rapatrier le corps], je ne veux pas spéculer

ASIEH BANISADR



culer », a-t-elle dit. Pour l'heure, Asieh Banisadr souhaite se consacrer à honorer la mémoire des disparus et à l'hommage à sa mère qui aura lieu samedi.

#### Téhéran parle de mensonges

Mercredi, le ministre des Affaires étrangères de l'Iran, Mohammad Javad Zarif, a parlé de « mensonges » pour décrire les affirmations initiales de Téhéran, qui a réfuté pendant plusieurs jours la thèse du missile.

« Ces derniers soirs, nous avons vu des gens dans les rues de Téhéran manifester contre le fait qu'on leur avait menti pendant quelques jours », a-t-il déclaré lors d'un sommet international, à New Delhi.

Toutefois, le ministre Zarif a soutenu que le président Hassan Rohani et lui-même avaient seulement appris vendredi — soit trois jours après l'écrasement — qu'un missile iranien était en cause. Les Gardiens de la révolution étaient pour leur part bien au courant. Le général Amir Ali Hajizadeh a soutenu mercredi à la télévision qu'une confession immédiate aurait mis en jeu la sécurité du pays.

Figure politique modérée, M. Rohani a plaidé pour une meilleure gouvernance en Iran, où les candidats aux élections doivent obtenir l'aval du clergé chiite. « Le peuple veut de la diversité », a-t-il dit durant le conseil des ministres, en appelant à une « réconciliation nationale ».

L'ayatollah Ali Khamenei, plus haut responsable religieux et chef d'État, pourrait se prononcer sur la situation dès vendredi, quand il présidera la grande prière, pour la première fois en huit ans.

Avec Marie Vastel, La Presse canadienne et Associated Press

## III ENFANCE

# Les intervenants sociaux craignent une autre « tragédie de Granby »

Le manque de ressources demeure criant à la DPJ, dénonce leur syndicat

AMÉLI PINEDA  
LE DEVOIR

Le syndicat des intervenants sociaux craint toujours que, malgré un sévère blâme d'un juge envers la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ), un drame semblable à celui qui a coûté la vie à la fillette martyre de Granby se reproduise, faute de ressources.

« C'est une pression avec laquelle les intervenants vivent actuellement au quotidien, que ça puisse encore arriver », admet Andrée Poirier, présidente de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS).

Mardi, en rendant sa décision sur la garde du cadet de la famille de la fillette, le juge Mario Gervais, de la Cour avril DPJ pour avoir échoué à protéger les deux enfants.

« Ce jugement-là n'est malheureusement pas une exception. Il vient à nouveau confirmer ce qu'on décrit depuis trop longtemps sur la réalité des intervenants et les besoins réels des enfants », mentionne M<sup>me</sup> Poirier.

Elle rappelle qu'en 2016 au Saguenay, la DPJ avait été pointée du doigt après le décès d'un bébé de 22 mois. Quelques mois avant sa mort, il y avait eu signalement.

« Il y a eu une médiatisation de l'événement de Granby, mais des décès, il y en a eu d'autres. Des fois on se demande combien ça va en prendre pour qu'on réagisse [...]. Il faut arrêter de voir le support aux enfants comme une dépense, comme un calcul mathématique, comme statistique », dit M<sup>me</sup> Poirier.

## Financement insuffisant

Huit mois après cette tragédie qui a secoué le Québec, les intervenants de la DPJ sont toujours en situation de surcharge de travail, déplore le syndicat.

« Les besoins pour assurer la protection des enfants sont de 270 millions et ce qu'on a obtenu, ce sont 47 millions. Il ne faut pas être trop ferré en mathéma-



tiques pour constater qu'il y a une énorme différence », déplore M<sup>me</sup> Poirier.

D'ailleurs, le financement supplémentaire octroyé à la suite du drame par le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, Lionel Carmant, n'a pas contribué à engager davantage de personnel, mais a plutôt servi à pérenniser les postes d'employés déjà en fonction. Elle souligne notamment le manque de ressources de première

ligne, c'est-à-dire des intervenants dans les écoles, les organismes communautaires ainsi que dans les Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSS).

## Constats

Le président-directeur général du CIUSS de l'Estrie, duquel relève la DPJ de l'Estrie, reconnaît toutes les failles relevées par le juge. « Nous nous en at-

**La mort violente d'une fillette à Granby, le 30 avril 2019, avait ébranlé le Québec.**

PAUL CHIASSON  
LA PRESSE  
CANADIENNE

tendions [à recevoir ce blâme] puisque les manquements correspondent aux constats que nous avons faits », indique le D<sup>r</sup> Stéphane Tremblay.

Il confirme que plusieurs de ses employés sont encore en situation de surcharge de travail, mais que dans les derniers mois des mesures ont été prises pour rendre leur quotidien plus efficace.

« On tente de leur donner des marges. Au cours de l'été, on les a dotés de cellulaires et d'ordinateurs pour qu'ils puissent être plus mobiles et faire du travail à distance plutôt que de devoir revenir au bureau après chaque intervention », explique-t-il.

Le D<sup>r</sup> Tremblay souligne aussi l'importance des travaux de la Commission spéciale sur les droits des enfants et de la jeunesse présidée par Régine Laurent, dont le rapport final devrait être publié au mois de novembre 2020.

« Si on souhaite que ça ne se reproduise pas, ce sera un travail collectif. Le filet de protection d'un enfant est très important et c'est d'abord son entourage, ses parents, ses proches, la garde-rie et l'école », dit-il.

## Un « wake-up call »

Le ministre Carmant a également réagi, soulignant que ce jugement, qu'il qualifie d'accablant, démontre que le système est « malade ».

« Le jugement rendu interpelle certes la DPJ, mais je crois qu'il faut voir cela dans un contexte global, c'est un « wake-up call » pour la société dans son entier », écrit-il dans un courriel envoyé au *Devoir*.

Concernant le cas de la famille de la fillette de Granby, il confirme que système a failli. « C'est un ensemble d'événements, de décisions, de manque de communication qui a mené à une tragédie inacceptable et qui aurait dû être évitée à tout prix », dit-il.

Le Syndicat se désole que ce soit un drame qui ait finalement mené à cette réflexion collective.

« Ce que la population doit savoir, c'est que les intervenants, ça fait des années qu'ils ne cessent de réclamer des investissements, qu'ils portent ce message-là au quotidien, mais malheureusement, ça prend des drames pour qu'ils se fassent écouter parce qu'il y a une omerta, on n'a pas le droit de parler [publiquement] », dit M<sup>me</sup> Poirier.

Le ministre Carmant a soutenu qu'il ne tolérerait aucune intimidation ou aucunes représailles envers quiconque voudrait s'exprimer, a-t-il affirmé. « Il ne faut pas que les gens aient peur », a-t-il ajouté.

## III JUSTICE

# Projet Le Commodore : le maire Marc Demers sera appelé à témoigner

JEANNE CORRIVEAU  
LE DEVOIR

Le procès intenté par le promoteur du projet immobilier Le Commodore contre la Ville de Laval a débuté mercredi matin. Le maire de Laval, Marc Demers, ainsi que l'ancien directeur général de la Ville, Claude Asselin, seront appelés à témoigner au courant des prochaines semaines.

Propriétaire des entreprises Construction Aldo et Construction Lafleur, Aldo Coviello entendait bâtir deux imposantes tours de 28 et 30 étages aux abords de la rivière des Prairies, sur le site de la marina Le Commodore. Le complexe devait comporter 328 appartements, un parc et deux restaurants en plus d'une marina publique.

Après les démissions successives des maires Gilles Vaillancourt et Alexandre Duplessis, Marc Demers a pris le pouvoir à l'Hôtel de Ville de Laval en 2013, promettant de s'attaquer à la corruption. Son administration a alors commandé une enquête administrative pour se pencher sur le projet Le Commodore.

En modifiant le zonage du site 2014, la Ville a signé l'arrêt de mort définitif du projet immobilier.

Le promoteur estime avoir été victime d'une expropriation déguisée. Il accuse aussi la Ville d'avoir laissé entendre qu'il était mêlé à des activités de corruption. C'est pourquoi il a déposé une requête introductive en dommages contre la Ville de Laval en 2014. Il réclame près de 67 millions pour les profits qu'il aurait pu toucher si son projet immobilier s'était concrétisé.

Devant le juge Daniel W. Payette, le promoteur Aldo Coviello a décrit mer-

credi les étapes que son entreprise a dû franchir pour préparer le projet, dont l'achat du terrain, l'élaboration des plans ainsi que le dépôt d'une demande de permis de construction à la Ville de Laval.

Interrogé par son avocat, l'entrepreneur a notamment évoqué une présentation qu'il a faite devant des membres du comité exécutif de la Ville en juin 2010. L'ancien maire Gilles Vaillancourt était présent à cette rencontre, a-t-il dit.

Selon lui, les réactions à l'égard de son projet ont été « très favorables ». « Miami est à Laval », aurait dit un des représentants de la Ville en faisant référence au design inspiré de l'architecture de bâtiments en Floride.

Le témoignage d'Aldo Coviello devrait se poursuivre au cours des prochains jours. Le procès nécessitera 40 jours d'audiences et des dizaines de témoins seront appelés à la barre, a indiqué l'avocat de la Ville, M<sup>e</sup> Alexandre Thériault-Marois.

Parmi eux figurent quatre élus, soit le maire actuel Marc Demers, la mairesse intérimaire après la démission d'Alexandre Duplessis, Martine Beaupré, ainsi que les conseillers municipaux Stéphane Boyer et Michèle Des Trois Maisons.

Claude Asselin sera aussi appelé à témoigner. Directeur général de la Ville de Laval de 1988 à 2006, Claude Asselin avait été embauché comme consultant par le promoteur du Commodore.

Arrêté par l'Unité permanente anticorruption (UPAC) en même temps que Gilles Vaillancourt en 2013, Claude Asselin avait plaidé coupable à des chefs d'accusation de complot et de fraude. Il avait écôpé d'une peine de prison de deux ans moins un jour.

la Chambre de commerce  
du Montréal métropolitain

Déjeuner-causerie

**CGI**

**Montréal et son université**

**Dr Guy Breton**  
Recteur  
Université de Montréal

**14 février**  
**de 11 h 30 à 13 h 30**

Palais des congrès  
de Montréal

**Achetez vos billets >>>**  
**ccmm.ca/guybreton**

Présenté par

En association avec :

En collaboration avec :

**Harcelé au travail?**

Voyez  
**François Gendron**  
avocat  
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

## III PARRAINAGE DES RÉFUGIÉS

## Pratique absurde



ROBERT DUTRISCAT

Lundi s'ouvre cette espèce de course pour déposer des demandes de parrainage de réfugiés aux bureaux montréalais du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI).

Comme l'a rapporté *Le Devoir*, des familles se préparent à passer la nuit dehors, voire le dimanche tout entier, pour être parmi les premières à déposer leurs dossiers de parrainage de réfugiés. C'est qu'il n'y a que 100 demandes valides qui seront considérées en tenant compte du moment précis où elles seront déposées, dès l'ouverture des bureaux du ministère. C'est premier rendu, premier servi.

Le nombre de dossiers de parrainage que des particuliers ont préparés — ce qu'on désigne sous le vocable « Groupe de 2 à 5 personnes » au ministère par opposition aux organismes qui s'occupent de parrainages — dépasse largement le nombre de places réservées aux réfugiés qui empruntent cette voie pour s'établir au pays.

La dernière fois que le MIFI a ouvert ses portes pour recevoir de nouvelles demandes de parrainage de réfugiés, en septembre 2018 sous un gouvernement libéral, des personnes avaient passé la nuit dehors afin que leurs dossiers soient pris en compte. Certains s'étaient parqués sur le trottoir dès 16 heures la veille, assis sur des chaises de camping, pour s'assurer d'une place. Mais nous n'étions pas au cœur de l'hiver.

On estime qu'environ 700 dossiers avaient été préparés par des particuliers alors que 100 ont été retenus. Cette fois-ci, le ministère tente d'éviter que les gens attendent dehors, sans qu'on sache si ses mesures d'atténuation auront un effet.

Ce qui complique les choses, c'est que le MIFI, en vertu du règlement édicté par le ministre, ne reçoit que les dossiers qui sont transmis à ses bureaux par des messagers. Selon les explications qu'il a fournies, on veut ainsi que les dossiers provenant de l'extérieur de la Communauté métropolitaine de Montréal ne soient pas désavantagés. Or, à moins de payer une forte somme à un coursier pour qu'il fasse la file pendant des heures, ce sont les demandeurs avec leurs dossiers qui font le pied de grue, cédant leur place à un messenger juste avant l'ouverture des bureaux. Il semble que certains messagers aient flairé la bonne affaire et en profitent pour exiger des frais exorbitants.

C'est un bizarre de système et on ne sait s'il permet véritablement aux demandes provenant de l'extérieur de la grande région de Montréal d'être traitées équitablement. Il n'est pas dit que des gens de Québec ou de Sept-Îles ne doivent pas faire le voyage de toute façon.

Un système de loterie permettrait aux demandeurs de déposer leurs dossiers sans faire la file — la sélection s'effectuant par tirage sans égard à leur ordre d'arrivée. Mais on soutient qu'Immigration Canada l'aurait utilisé pour la réunification familiale et que les résultats n'avaient pas été concluants.

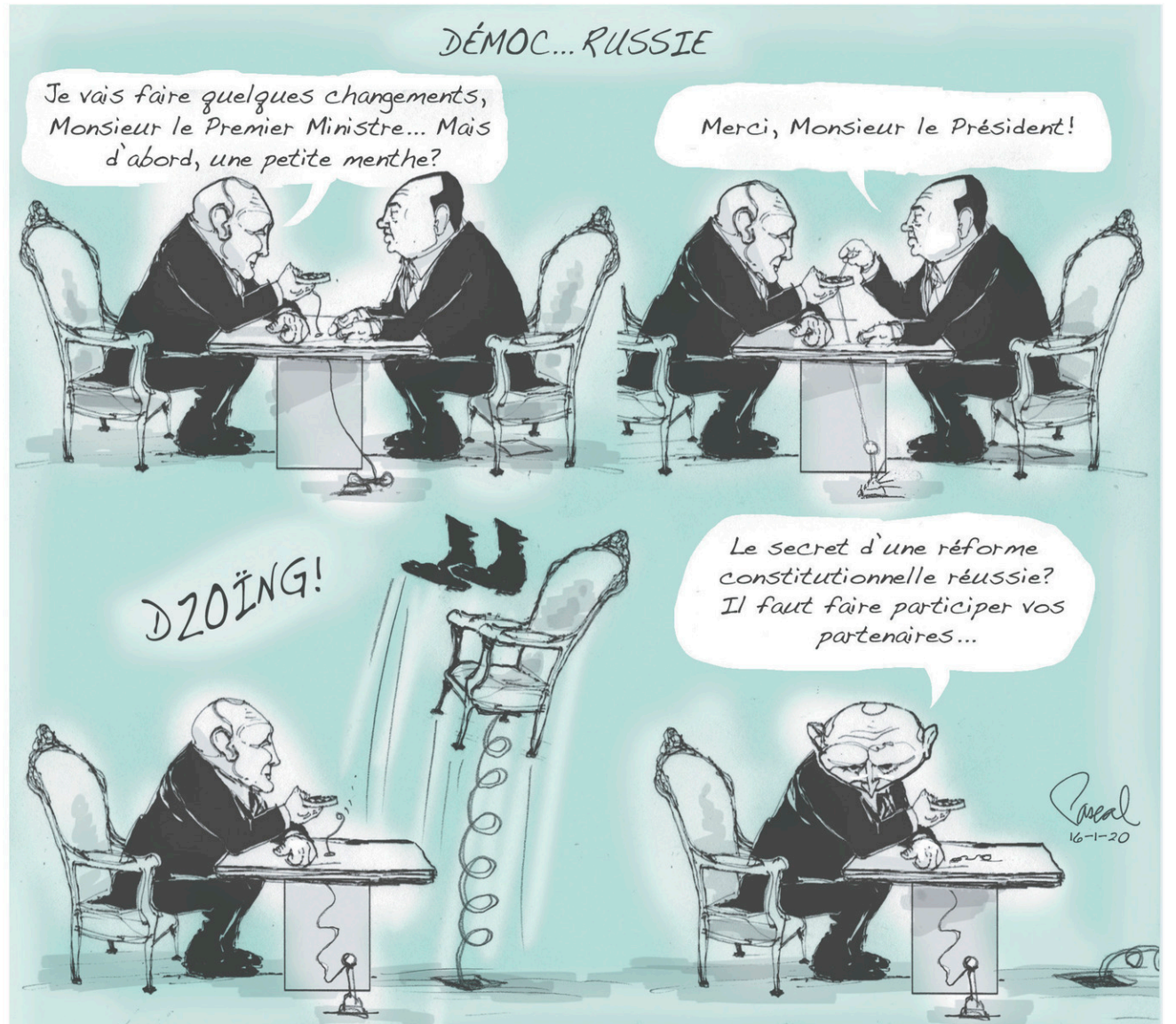
En 2015, nombre de Québécois avaient réagi à la crise des réfugiés syriens en proposant d'assurer leur parrainage, c'est-à-dire s'en porter garants et assumer une bonne part de leurs frais de subsistance. Le parrainage des réfugiés coûte beaucoup moins cher à l'État que s'il les prend à sa charge. En outre, il favorise l'intégration des nouveaux arrivants en raison de l'engagement de personnes dévouées.

En 2016, le Québec avait accueilli 8100 réfugiés sélectionnés par le MIFI à l'étranger et environ 6500 les deux années suivantes. Le plan d'immigration 2020, dévoilé par le ministre Simon Jolin-Barrette, prévoit de n'en admettre qu'entre 4500 et 5500. De ce nombre, 1350 réfugiés seront pris en charge par l'État et entre 3200 et 3350 sont visés par un parrainage collectif, principalement par des organismes, issus notamment de communautés religieuses. Ainsi, comme en septembre 2018, l'ouverture du programme lundi, outre les 100 demandes présentées par des particuliers, porte sur 650 dossiers, qui proviennent de ces organismes mais qui sont déjà entre les mains du ministère.

Or, comme pour les immigrants travailleurs qualifiés, la réduction des seuils d'immigration décrétée par le gouvernement Legault contribue à gonfler le nombre de dossiers en attente qui touchent des réfugiés parrainés.

Ce n'est pas une raison pour procéder de cette façon : il y a quelque chose de soviétique dans cette file de gens qui poireautent pendant toute une nuit, et plus longtemps même, à la porte de bureaux gouvernementaux.

Cette pratique absurde trahit une forme d'insensibilité de la part d'un ministère dont l'objet est de traiter humainement des personnes immigrantes, et aussi les gens qui s'offrent pour en prendre la charge. Ce n'est rien pour renipper l'image d'un ministre rigide qui ne s'est pas distingué jusqu'ici par sa sensibilité et son empathie.



## LETTRES

## Un grand bond en avant ou un recul ?

Dans sa chronique du 15 janvier intitulée « L'allergie à la religion », madame Francine Pelletier a écrit que le cours ECR instauré en 2008 a marqué un grand bond en avant ! M<sup>me</sup> Pelletier, avez-vous lu les manuels scolaires ? J'ai lu, et à ma grande surprise, les dogmes sont présentés comme dans le petit catéchisme de 1945 ! Un exemple : l'annonce de Marie qu'elle sera mère de Dieu, ceci présenté comme étant vrai puisque dans le cahier de devoirs, on demande à l'enfant : comment penses-tu que la Vierge a réagi en apprenant qu'elle sera mère de Dieu ? Si on veut parler de religion aux élèves, cela devrait se faire dans un cadre historique et non dogmatique comme c'est le cas dans le cours ECR présentement.

Andréa Richard  
Trois-Rivières, le 15 janvier 2020

## Franchir le Rubicon

Les menaces de guerre contre un pays hostile d'un président américain dans une situation délicate ou sur le point de perdre sa réélection ne sont pas choses nouvelles dans l'histoire politique américaine. Donald Trump, avec l'assassinat du

général iranien Soleimani, tente à son tour de jouer cette carte en espérant que les électeurs américains se rangent derrière lui comme ils le font habituellement lors d'un conflit ou d'une menace de conflit.

Évidemment, le rapport de force militaire avec l'Iran est grandement à l'avantage des États-Unis et le désir de ses deux alliés, la Chine et la Russie, de s'engager dans un affrontement avec l'Onclé Sam est loin d'être une certitude. Une guerre serait probablement gagnante pour les États-Unis. Mais, les conséquences, elles, ne le seraient pas.

Sans compter le risque de déstabiliser encore plus le Moyen-Orient déjà traversé par des frictions politiques, culturelles et religieuses, le contrecoup économique d'une telle guerre tomberait à un bien mauvais moment dans la conjoncture financière mondiale.

En effet, une guerre dans cette région du monde propulsant le prix du pétrole à des sommets (et aussi l'inflation qui en découlerait) risquerait de plomber une économie mondiale déjà alourdie par les risques d'un fort ralentissement en 2020 engendré par les tensions commerciales entre nations, bien sûr, mais aussi par le taux d'endettement colossal tant des ménages, des entreprises privées que des gouvernements des pays riches et émergents [...].

Donald Trump franchira-t-il le Rubicon ? Possiblement bénéfique à court terme du point de vue électoral, cette éventuelle guerre pour-

rait être désastreuse à moyen terme sur le plan économique ainsi que géopolitique pour le monde, et pourrait aussi se retourner contre le présent locataire de la Maison-Blanche lors de la prochaine élection présidentielle, encore plus si la situation économique se détériore ensuite dans son pays...

Jimmy St-Gelais  
Saint-Jérôme, le 13 janvier 2020

## À propos de Bételgeuse

Je suis étonné de constater le ton qu'on emploie pour traiter du sort de Bételgeuse. On nous annonce des changements « récents » dans la luminosité de l'étoile, on se perd en conjectures sur son évolution à venir... Mais tout ça, on semble l'oublier, c'est de l'histoire ancienne ! Bételgeuse est, nous dit-on, à 500 années-lumière de nous. Cela veut dire que ce que nous percevons de la pauvre étoile s'est produit il y a 500 ans et qu'il n'y a là rien de nouveau sous le soleil ! C'est là, à mon sens, une jolie manifestation d'un certain anthropocentrisme qui ramène tout événement astronomique à la perception que nous en avons, se produirait-elle avec des centaines, voire des milliers d'années de retard sur l'événement « réel ». On est quand même de drôles de bestioles...

Luc Desnoyers, professeur honoraire, sciences biologiques, UQAM  
Le 15 janvier 2020

## LIBRE OPINION

## La réflexion sur l'aménagement du territoire exige rigueur et respect

## COLLECTIF\*

Depuis quelques jours, on tient des propos malheureux sur la question de l'aménagement du territoire opposant les municipalités qui forment la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) aux municipalités et MRC limitrophes.

On accuse les communautés péri-métropolitaines de faire fi des enjeux de développement durable dans leur exercice de planification, encourageant ainsi un étalement urbain sans considération pour le territoire agricole. On ajoute que le dézonage continue, et ce, pour la construction de résidences. Or, les données de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) offrent un éclairage fort différent.

Prenons l'exemple de la MRC du Haut-Richelieu, dont la zone agricole couvre 84 964 hectares. Depuis 1987, selon les données offi-

cielles de la CPTAQ, ce sont 35 hectares au total qui ont été exclus de la zone agricole. Dans la MRC Les Jardins-de-Napierville, dont 97 % du territoire de 80 235 hectares est zoné agricole, ce sont 99,4 hectares qui ont été dézonés depuis 1978. Il y a deux ans, 3,65 des 8 hectares dézonés visaient l'expansion d'une entreprise de production d'engrais agricole. De son côté, la MRC d'Argenteuil est propriétaire de 245 hectares de terres en zone agricole, productrice et membre de l'UPA.

Quant à la MRC de Montcalm, maintes fois citée dans les commentaires, la réalité diffère encore une fois. Il est vrai que le schéma prévoit de nouvelles zones. Cependant, l'ensemble de ces mesures sont incluses dans le plan de développement de la zone agricole (PDZA), et les dirigeants sont en mesure d'expliquer leurs orientations en aménagement. Mais au-delà des critiques

entendues, Montcalm est un des rares territoires dont la zone agricole a été agrandie depuis la révision du début des années 1990 (+140 hectares), et il a vu sa superficie de terres exploitées par l'agriculture croître de 418 hectares.

En fait, nous souhaitons tous préserver et développer notre territoire agricole. À preuve, la plupart des MRC au Québec ont adopté un PDZA. En fait, l'enjeu n'est pas tant le dézonage, mais plutôt la cohérence du développement local et du bien-être collectif de chacune des régions.

Quant à l'augmentation des véhicules dans le réseau de transport métropolitain, à laquelle on a également fait référence, Statistique Canada présente, dans le recensement 2016, un portrait beaucoup plus nuancé que celui contenu dans la note de l'Observatoire du Grand Montréal et qui permet de relativiser les données.

Prises globalement, les MRC péri-métropolitaines représentent 16,1 % de la population du Grand Montréal (CMM + MRC péri-métropolitaines) et génèrent 6,1 % des déplacements dans la CMM. La question du transport est importante, mais elle doit être abordée avec un portrait juste de la situation pour comprendre les causes de la congestion.

L'aménagement du territoire est une responsabilité dont le principal outil est le schéma d'aménagement et de développement, caractérisé par un processus public et transparent favorisant la participation, la concertation et la conciliation des différents acteurs. L'aménagement doit s'appuyer sur des échanges constructifs entre les intervenants et des diagnostics complets qui présentent l'ensemble des aspects du développement, permettant au plus grand nombre de

comprendre les défis quant à l'utilisation du territoire et à ses particularités, dans le respect des échelles de planification.

Nos défis sont énormes, et nous devons chercher à résoudre les problèmes, mais à la condition que les échanges soient caractérisés par la rigueur des études et des informations et par le respect de la réalité de chacun. On ne pourra s'attaquer efficacement aux défis posés, notamment par les changements climatiques, en imposant une vision unique de l'aménagement qui ferait porter le poids des décisions passées prises par de multiples acteurs sur les seules épaules des MRC péri-métropolitaines. De plus, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à titre d'aménagiste en chef du Québec, doit être au cœur de la démarche, notamment pour assurer la cohérence des orientations et des interventions de l'État sur le territoire.

Il est impératif de travailler en concertation et non en opposition. Il faut une réflexion approfondie sur le développement pour assurer la pérennité et la vitalité de l'ensemble des communautés. Il en va de l'intérêt de la grande région de Montréal.

\*Ce texte est signé par 14 préfets des MRC péri-métropolitaines. La liste des signataires est publiée sur nos plateformes numériques.

## III ÉDUCATION

## Pour une consultation populaire sur l'avenir du cours ECR

Jean-Pierre Proulx  
Journaliste et professeur retraité

Attaqué pour cause de multiculturalisme, pour camouflage confessionnel, pour fabulation irrationnelle, pour propagande « antiféminine » et quoi encore, le cours ECR s'est retrouvé pris sous le feu croisé des idéologies diverses qui ont marqué la dernière décennie.

Cette opposition multiforme a fini par emprunter la voie politique. En 2017, des militants ont lancé une pétition à l'Assemblée nationale réclamant « de retirer le volet "culture religieuse" du cours ECR ». Elle a recueilli près de 5400 signatures. Elle a reçu aussi l'appui du chef du Parti québécois, Jean-François Lisée. Son chef intérimaire, M. Pascal Bérubé, confirmait plus tard cette position. De son côté, lors de son congrès de 2017, la CAQ promettait aussi l'abolition du cours au primaire.

Vingt ans plus tôt, le 26 mars 1977, M<sup>me</sup> Marois, alors ministre de l'Éducation, déclarait à l'Assemblée nationale : « Dans le contexte d'une société pluraliste, serait-il souhaitable que tous les élèves reçoivent une certaine formation au sujet du phénomène religieux,

des cours de culture religieuse intégrant les diverses grandes traditions, des cours d'histoire des religions ? » Elle se faisait à cet égard l'écho des états généraux sur l'éducation de 1974-1975 et d'un avis du Conseil supérieur de l'éducation.

## Champ libre

Pour répondre à cette question, elle a créé le Groupe de travail sur la place de la religion à l'école que j'ai eu l'honneur de présider. Après un an et demi de réflexion et de travail, il a répondu « oui » à la question de M<sup>me</sup> Marois. Il a proposé et justifié longuement (outre la laïcisation générale du système scolaire) la création d'un cours non confessionnel « d'enseignement culturel des religions obligatoire pour tous ».

C'est à François Legault, successeur de M<sup>me</sup> Marois, que le Groupe de travail a remis son rapport le 29 mars 1999. M. Legault, devant les milieux catholiques traditionalistes, n'a pas osé donner suite à la recommandation sur l'enseignement culturel. Le cours ne sera mis en place qu'en 2008 sous le ministre libéral Jean-Marc Fournier.

Mais aujourd'hui, le vent a tourné. Les mouvements proconfessionnalistes

sont disparus et l'épiscopat québécois s'est résigné. Les laïcistes athées ont alors occupé le champ libre. Ils viennent de gagner.

Que s'est-il donc passé ?

D'abord, la religion est progressivement devenue dans l'opinion publique en général une réalité très négative. Le scandale des prêtres et des religieux pédophiles a entaché lourdement l'image et la crédibilité de la religion catholique ; la position de l'Église sur l'inégalité des femmes quant aux fonctions ministérielles produit le même effet.

Par ailleurs, bien des Québécois sont suspicieux envers l'islam en raison du terrorisme qu'on observe dans les pays musulmans et qui a percolé jusque chez nous. La place faite aux femmes dans cette religion a transpiré, mais dans l'ambiguïté, jusque dans le débat sur le projet de loi 21 sur la laïcité.

Ensuite, la sécularisation du Québec amorcée dans les années 1960 s'est accélérée. Elle est marquée par la prise de distance des citoyens, même encore croyants, par rapport au discours des religions, et par leur indifférence. Un indice ? Son absence à peu près totale dans les médias, sauf pour les scandales !

**Avant d'écarter un projet pédagogique réfléchi comme le fut ECR, Québec devrait mener une consultation générale, et en particulier auprès des parents**

Cette indifférence a fini par atteindre la classe politique. Elle est à cet égard à l'image de la population, mais par contre sensible aux mouvements d'opinion. Cette indifférence est aussi observable dans l'appareil gouvernemental. Tous les programmes ministériels doivent en principe faire l'objet d'une évaluation tous les dix ans. Malgré les demandes répétées des intéressés, rien n'a été fait concernant ECR, malgré la promesse de 2016 de l'ex-ministre Sébastien Proulx.

## Comité inopérant

Le comité sur les affaires religieuses est même devenu inopérant depuis 2011. Le projet de loi 40 de M. Roberge propose d'ailleurs de l'abolir, comme il propose d'abolir le droit des élèves à « des services d'animation spirituelle et communautaire ». « *Who cares?* »

Aux yeux du ministre Roberge, le sort du programme semble donc bel et bien décidé. Pourtant, en février 2019, il promettait de le réviser pour accorder une plus grande place à l'athéisme. « C'est une fausse bonne idée, l'abolition pure et simple du cours d'ECR pour amener de la laïcité », déclarait-il. Moins d'un an plus tard, il a changé d'idée : le cours sera aboli. Allez savoir pourquoi. Il sera remplacé par un salmigondis d'éléments disparates issus de l'air du temps !

Avant d'abandonner un projet pédagogique réfléchi comme le fut ECR, le gouvernement Legault devrait mener une consultation générale, et en particulier auprès des parents. Par trois fois, en 2010, 2012 et 2015, les Québécois ont, dans des proportions tournant autour de 63 %, déclaré qu'ils voulaient que ce cours demeure, soit le même score que pour la loi 21 !



**L'une des divisions de SNC-Lavalin a plaidé coupable en décembre dernier à une accusation de fraude envers l'État libyen.**

MARIE-FRANCE  
COALLIER LE DEVOIR

La corruption d'entreprise est rarement punie par les tribunaux. Lorsqu'il y a punition, celle-ci est le plus souvent attribuée à des personnes physiques, et non aux personnes morales qui les emploient. Des études voient dans cette différence l'effet de la théorie de la « pomme pourrie », qui privilégie les causes individuelles plutôt que collectives de la corruption. Ceci expliquerait pourquoi seuls deux anciens hauts cadres de SNC-Lavalin ont été reconnus coupables de corruption d'agents publics libyens. Le premier, Riadh Ben Aïssa, a été condamné par la Suisse en 2014. Le second, Sami Babawi, vient tout juste de recevoir une peine exemplaire.

Il n'est pas facile de comprendre comment la responsabilité de ces individus a été détachée de celle de l'organisation qui les avait nommés à de hautes fonctions pour le développement du marché en Afrique du Nord. Comment ces anciens dirigeants ont-ils pu agir à l'extérieur des écrans radars de l'entreprise et sans soutien organisationnel ? La « SNC-Lavalin University » organisée au siège social de Montréal pour le fils Kadhafi ne venait-elle pas appuyer ou compléter le versement des pots-de-vin en sol libyen ? Comment supposer que ces stratégies d'influence étaient indépendantes l'une de l'autre ?

## Culture locale

Les multinationales qui cherchent à obtenir des contrats des pays en voie de développement montrent souvent du doigt la culture locale dans les affaires de corruption d'agents publics étrangers. « À Rome, fais comme les Romains », dit l'adage. S'il est coutume d'échanger des pots-de-vin pour transiger avec les élites locales, les pressions sont fortes pour que les entreprises étrangères s'ajustent à leur environnement. Avant l'affaire Siemens en 2007, peu d'États interdisaient le versement de pots-de-vin aux pays étrangers. Cette pratique était illégale depuis longtemps sur le plan du commerce intérieur, mais à l'extérieur, les *bakchichs* ont été plus longtemps tolérés à cause de l'argument culturel.

Ce n'est qu'avec la convention de l'OCDE de 1997 que commence la lutte mondiale contre la corruption d'agents publics étrangers. Plus d'une quarantaine de pays ont signé cette convention. Les lois qui traduisent cet engagement à l'échelle nationale sont cependant peu appliquées. Les appliquer plus rigoureusement et poursuivre plus activement les compagnies accusées de corruption coûterait plus cher au gouvernement et aux entreprises. Aucun pays n'a donc intérêt à le faire. Chacun préfère plutôt punir ses entreprises fautes au moyen d'autres instruments afin de leur éviter les sanctions plus lourdes associées au crime de corruption. Face aux intérêts économiques nationaux, la justice anticorruption peine à garder les yeux bandés.

## L'accord avec SNC-Lavalin, un évitement de la justice anticorruption

Denis Saint-Martin  
Département de science politique,  
Université de Montréal

Les dirigeants du Service des poursuites pénales et de SNC-Lavalin avaient de quoi célébrer lors du récent congé des Fêtes. Juste avant Noël, à un moment où l'opinion publique s'apprêtait à décrocher de l'actualité, ceux-ci ont annoncé un accord qui impose à la multinationale du génie-conseil une amende de 280 millions de dollars pour de la fraude en Libye. Le premier ministre Legault a décrit l'accord comme une « bonne nouvelle », car, en faisant porter tout le blâme à l'une de ses filiales, SNC-Lavalin pourra obtenir des contrats publics.

Les marchés boursiers ont réagi vigoureusement à la nouvelle. Sur le plan économique, la firme évite des conséquences plus graves et obtient un arrangement comparable à ce qu'aurait été un accord de réparation, comme celui refusé à la firme par le Service des poursuites pénales en octobre 2018.

Mais il y a une nette différence entre un « accord de poursuite suspendue » (APS) et l'entente rendue publique au mois dernier. Les procureurs ont dans ce cas-ci réussi à obtenir de la firme un aveu de culpabilité. Leur intégrité est ainsi protégée. Cet aveu est la preuve qu'ils ont eu raison de ne pas accorder d'APS à SNC-Lavalin. Judy Wilson Raybould n'a d'ailleurs pas manqué de se rallier à la décision et d'y voir la confirmation de l'indépendance judiciaire pour laquelle elle dit s'être battue.

SNC-Lavalin Construction écope d'une des plus fortes amendes payées au Canada pour de la criminalité d'entreprise. C'est un « trophée de chasse » impressionnant et susceptible de plaire à un grand nombre. La justice canadienne en matière de crime en col blanc n'aura jamais paru si rentable.

## Accusations abandonnées

Au-delà des enjeux économiques, il devient plus compliqué de juger si l'accord entre SNC-Lavalin et la Couronne

constitue toujours une « bonne nouvelle ». Celui-ci ayant été négocié dans l'opacité par les avocats de la firme et des procureurs jouissant de larges pouvoirs discrétionnaires, personne ne connaît les critères qui ont guidé la prise de décision.

Nul ne connaît les raisons qui ont incité la Couronne à se contenter d'une reconnaissance de fraude et à laisser tomber les accusations de corruption d'agents publics étrangers — qui étaient pourtant à l'origine des poursuites contre la multinationale. Des facteurs liés à la preuve ont sans aucun doute pesé dans la balance.

La criminalisation de la corruption implique la démonstration de l'acte « hors de tout doute raisonnable ». Or, cette exigence n'est pas facile à satisfaire et peut s'avérer longue et coûteuse. C'est pourquoi les procureurs des gouvernements de pays comme le Canada préfèrent négocier des « deals de justice » qui évitent les procès aux compagnies accusées de corruption.

**La criminalisation de la corruption implique la démonstration de l'acte « hors de tout doute raisonnable ». Or, cette exigence n'est pas facile à satisfaire et peut s'avérer longue et coûteuse.**

III AUSTRALIE

# Une catastrophe prévisible

Le professeur australien Ross Garnaut avait prédit, il y a 12 ans, les feux qui ravagent le continent

STÉPHANE BAILLARGEON  
LE DEVOIR

**A**voir joué les Cassandre ne l'amuse pas du tout. Ce n'est pas de gaieté de cœur que le professeur de l'Université de Melbourne Ross Garnaut reconnaît avoir eu raison en prédisant il y a douze ans, dans un rapport officiel, les catastrophes qui se concrétisent maintenant en Australie. La projection rationnelle avertissait que, sans action concrète pour lutter contre les changements climatiques, le pays allait connaître une saison des feux de brousse plus étendue, commençant plus tôt, finissant plus tard, avec plus d'intensité dévastatrice. Le *Garnaut Climate Change Review* (2008-2010) prédisait même que ce grand basculement catastrophique commencerait en 2020.

« Je ne me décris pas comme un prophète de malheur, dit l'économiste, joint en Australie. Je ne suis pas devin. Tout ce que j'ai fait dans mon rapport, c'est relayer ce que les meilleurs scientifiques observaient. »

Le professeur a reçu la commande des études d'impacts du chef de l'opposition du gouvernement central et des États et territoires. Le président de la commission a pris sur lui la responsabilité de commander un chapitre sur les feux de brousse, problème récurrent du pays au printemps et en été.

Le professeur Garnaut a dirigé des compagnies et publié une cinquantaine de livres. Ses recherches portent sur les politiques économiques et les relations internationales.

« Je suis très triste de la tragédie qui se déroule sous nos yeux, dit-il. J'ai des amis dans plusieurs des zones sinistrées, détruites par les feux. Certains des plus beaux sites de notre pays sont détruits, des forêts, des montagnes. L'Australie subit une tragédie qui atteint des proportions gigantesques. »

Il s'avoue aussi attristé de n'avoir pas eu plus d'influence sur les décisions publiques. Pendant deux années, de 2012 à 2014, les politiques adoptées par l'État australien allaient dans le sens de la lutte, par exemple avec une taxe sur le carbone, comme en Colombie-Britannique. Les émissions diminuaient de 8 % par année « sans incidence sur l'économie », dit le professeur. Un nouveau gouvernement, dirigé par le libéral Tony Abbot, a ensuite changé de cap en abolissant la taxe, en « niant les conclusions de la science », dit M. Garnaut.

Il relie ce changement à deux forces non exclusives. La première est médiatique. L'empire News Corp, de Rupert Murdoch, contrôle la majorité des médias australiens et y défend des lignes éditoriales climatosceptiques. James Murdoch, fils du fondateur, vient lui-même tout juste de dénoncer à son tour cet acharnement négationniste.

L'autre influence vient de l'industrie de l'extraction. L'Australie demeure le plus grand exportateur mondial de charbon et de gaz liquéfié et ses industries « très puissantes » soutiennent financièrement les partis politiques conservateurs.

« C'est une cause majeure de l'orientation de certaines politiques, dit le professeur. Mais l'Australie demeure une démocratie. Quand l'opinion publique se renverse, devient écrasante, elle peut surpasser l'influence de l'argent. J'espère que nous voyons un tel mouvement se dessiner maintenant. »

## Désolation

L'oracle universitaire pense que la tragédie en développement ne pourra que « changer le débat ». Les feux sont si intenses que leur fumée a été repérée au Chili. Des dizaines de milliers de personnes ont été déplacées. Un mégaincendie a été maîtrisé en début de semaine mais 150 foyers continuent de dévaster le pays continent. L'île Kangaroo ressemble maintenant à l'effrayante désolation de la Lune. Elle

abritait 46 000 koalas l'an dernier. Il en reste peut-être 9000.

« Je suis désolé qu'il ait fallu en arriver là pour se réveiller. Mais c'est clair que nous arrivons à un point tournant », commente l'Australien.

Dans une chronique du *New York Times* intitulée « L'Australie nous montre le chemin vers l'enfer », Paul Krugman, autre célèbre économiste, écrivait la semaine dernière que si ces feux ne servent pas d'avertissement à l'humanité, rien ne le fera.

« Paul Krugman est un de mes amis et je respecte son travail, commente l'universitaire de Melbourne. Mes propres positions sont moins dramatiques que les siennes. Je dirais que ces feux constituent l'un des avertissements au monde. »

La voie infernale n'est donc pas toute tracée et inévitable ? « Je ne prédis pas que nous sommes condamnés. Je ne veux pas penser que nous allons droit en enfer. D'autres solutions existent. Nous pouvons encore éviter le pire. Nous ne pouvons pas éviter les mauvais résultats, mais nous pouvons éviter les pires dénouements. Nous ne pouvons

**« Je ne me décris pas comme un prophète de malheur. Je ne suis pas devin. Tout ce que j'ai fait dans mon rapport, c'est relayer ce que les meilleurs scientifiques observaient. »**

ROSS GARNAUT



pas échapper au purgatoire, mais nous pouvons échapper à l'enfer. »

## L'avenir enfumé

Reste à savoir comment. « Des positions et des actions qui semblaient impossibles il y a à peine trois mois deviennent possibles maintenant », résume l'analyste pragmatique qui vient de publier un nouveau livre intitulé *Super Power. Australia's Low-Carbon Opportunity* (La Trobe University Press).

Il y développe la thèse selon laquelle son pays serait plus riche s'il réduisait plus rapidement ses émissions. Il montre que les énergies renouvelables peuvent coûter maintenant moins cher à produire et à stocker que l'énergie fossile et rappelle que le grand pays désertique ne manque ni de soleil, ni de vent.

Bref, s'il y a dix ans, la conclusion du rapport Garnaut établissait que l'Australie perdrait davantage en ne changeant pas, la nouvelle approche affirme que le pays sera plus riche et créera plus d'emplois en changeant rapidement vers le modèle d'une économie zéro carbone.

Sera-t-il entendu cette fois ? Des milliers de savants du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) n'arrêtent pas non plus de sonner l'alarme, de donner des avertissements, de jouer les Cassandre.

En terminant, même si jouer les Cassandre ne l'amuse pas, Ross Garnaut accepte de se projeter à nouveau vers le futur pour tenter de voir ce qui se dessine pour les prochaines décennies.

« Ce que je vois pour 2030 ? Malheureusement et très tristement, les feux de brousse vont empirer, non pas chaque année, mais en moyenne. La situation ne va donc pas s'améliorer et ce sera une tragédie supplémentaire. Il nous faut maintenant nous résoudre à mieux gérer ces nouvelles conditions de vie, mais cette gestion sera difficile et pénible. Et si l'Australie participe à la lutte mondiale contre les changements climatiques, j'ai espoir que, dans 20 ans, la situation se sera améliorée. »

LEDEVOIR

1265, rue Berri, 8<sup>e</sup> étage,  
Montréal (Québec) H2L 4X4  
Métro Berri-UQAM  
Ouvert du lundi au vendredi  
de 8 h 30 à 16 h 30



Suivez-nous  
sur LeDevoir.com  
et sur nos réseaux  
sociaux



### RÉDACTION

Téléphone  
514 985-3333  
Courriel  
redaction@ledevoir.com

### RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION

Téléphone  
514 985-3333

### ABONNEMENTS

(du lundi au vendredi  
de 7 h 30 à 16 h 30)  
Téléphone  
514 985-3355  
Extérieur de Montréal  
1 800 463-7559 (sans frais)  
Courriel  
abonnements@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-5967

### PUBLICITÉ

Téléphone  
514 985-3399  
Extérieur de Montréal  
(sans frais)  
1 800 363-0305  
Courriel  
publicite@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-3340

### AVIS PUBLICS ET APPELS D'OFFRES

Téléphone  
514 985-3452  
Courriel  
avisdev@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-3340

### AVIS DE DÉCÈS - LE MÉMORIEL

Téléphone  
514 525-1149  
Courriel  
deces@lememorial.com

### PETITES ANNONCES ET PUBLICITÉ PAR REGROUPEMENT

Téléphone  
514 985-3322  
Courriel  
petitesannonces@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-3340

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc., dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Jacques de Mirabel, division de Québecor Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation SunMedia, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication - Enregistrement no 0658. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.